



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOUIN
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le 
ID : 060-216004739-20240319-D18_03_2024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 mars 2024

Délibération N°18/03.2024

Date de convocation :
01/03/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

**Affichage de la liste des
Délibérations :**
27/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars, à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} mars 2024, s'est réuni à ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de M. Pascal ETAIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs ETAIN, CHAMARD, MONTGILLARD, JOLLET, MORELLON,
Mesdames TOUPET, MARTINS DOS SANTOS, PERROT, AGOGUÉ
Absents représentés : M. KIEPFERLÉ (procuration à M. ETAIN) et Mme PLASMANS (procuration à Mme MARTINS DOS SANTOS)

Formant la totalité des membres en exercice,
Mme Claudine AGOGUÉ est désignée secrétaire de séance.

Objet : Subventions communales aux associations : enveloppe 2024

En 2021, le conseil municipal a entériné le principe d'affectation des subventions communales sur la base d'une grille permettant de calculer la répartition des montants.

Avant affectation des subventions, il convient de définir l'enveloppe globale qui sera allouée aux subventions à répartir afin de l'intégrer au budget primitif. Il est proposé d'augmenter l'enveloppe de 200 euros par rapport à l'an passé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'enveloppe globale de 6 000 € pour attribution de subventions aux associations qui en ont fait la demande.

Ormoy-Villers, le 28/03/2024

Le secrétaire de séance,
Claudine AGOGUÉ



Le Maire,
Pascal ETAIN



Certifié exécutoire par le Maire :

- Compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat
- Et de sa publication sur le site internet communal le **28/03/2024**